

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2002

Sont présents :

M. Jean-Claude ZOGG, Maire

M. SCHORER, Conseiller administratif

Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESPLAND BRANDER, JAQUET, PITTET, ROCHAT et STROUMZA.

MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECREY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, HILDEBRAND, PAYCHERE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusés :

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif

Mmes DESJACQUES CARNEGIE et SECCHI

MM. DEROBERT et MAGNENAT

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2002.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétition contre la fermeture de l'accès sur l'avenue de Thônex par le quartier du chemin du Curé Desclouds.
6. Demande d'un crédit de Fr 700'000,- en vue du déplacement des CASS et des activités socioprofessionnelles des Trois Chênes au 136, chemin de la Montagne à Chêne-Bougeries. Discussion. Vote.
7. Désignation de 86 jurés pour les Tribunaux en 2003. Discussion. Vote.
8. Demande d'un crédit de Fr 4'350'000,- en vue de l'acquisition des parcelles 5799, fe 15 et 5860 fe 15 du cadastre de la commune de Thônex (64, ch. du Bois-Des-Arts). Discussion. Vote.
9. Demande d'un crédit de construction de Fr 3'305'000,- en vue de la mise en séparatif du réseau d'égouts, la réfection de la chaussée ainsi que l'aménagement d'une rue arborisée à route de Jussy (tronçon ch. de la Gravière - av. Tronchet). Discussion. Vote.
10. Demande d'un crédit de Fr 73'000,- en vue l'aménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts. Discussion. Vote.
11. Demande d'un crédit de Fr 100'000,- en vue de l'installation de lignes pour la télématique dans les écoles communales. Discussion. Vote.

12. Demande d'un crédit complémentaire de Fr 7'632,65 pour couvrir le dépassement des travaux effectifs au CSSM (modification de la ventilation du restaurant, réfection du mur de soutènement au chemin de l'Anjoulaz, déplacement du mât d'éclairage du terrain E). Discussion. Vote.
13. Projet de délibération
 - 13.1. Déposé dans le délai légal par le groupe radical concernant l'étude du budget annuel. Discussion. Vote.
14. Propositions du Conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles et questions.

*

En ouverture de séance, Mme la Présidente informe les Conseillers que deux résolutions ont été déposées par les membres de la commission Sociale concernant le service social thônésien et l'amélioration de la ligne de bus 34. Ces deux résolutions seront traitées au point 6 de l'ordre du jour en même temps que le crédit en vue du déplacement des CASS à Chêne-Bougeries.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2002 :
Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITE, (moins une abstention).
2. Communications du Bureau du Conseil municipal :
Mme la Présidente donne les informations suivantes :
 - 2.1. Les membres du Bureau ou leurs remplaçants ont rencontré des membres ou représentants des associations suivantes :
 - le 14 février 2002 – Aînés solidaires
 - le 27 février 2002 – Association Verchères Thônex-Sud
 - le 6 mars 2002 – Association de Mon-Idee

Les prochaines rencontres sont fixées comme suit :

 - le 13 mars 2002 – Association du chemin des Pinsons
 - le 21 mars 2002 – Association Thônex-Réalisme
 - le 17 avril 2002 – Association ASPIC
 - 2.2. Compte tenu du document volumineux à lire concernant la modification du règlement du Conseil municipal, la commission des Finances prévue pour le jeudi 14 mars 2002 a été annulée à la demande de M. Grandgirard, Président.

2.3. Loi sur l'information au public et l'accès aux documents (LIPAD) :

Cette loi entrée en vigueur le 1^{er} mars dernier vise à favoriser la libre information de l'opinion et la participation à la vie publique. Elle a pour objectif de rendre l'information sur l'activité des collectivités publiques genevoises plus transparente, non seulement par une politique active d'information et de communication mais aussi par la reconnaissance d'un droit individuel d'accès aux documents.

Elle s'applique directement au Conseil administratif, au Conseil municipal, à l'administration communale ainsi qu'aux commissions. Nous vous avons remis, ce soir, un exemplaire de cette loi ainsi qu'un document qui résume la séance d'information qui a été faite aux Conseillers administratifs et secrétaires généraux des communes genevoises par l'Association des communes genevoises.

L'accès aux documents est cependant réglementée et vous verrez, à la lecture de la loi, qu'il existe un certain nombre d'exceptions. Cette loi va présenter un certain problème quant à son application, des responsables vont être désignés et des procédures seront mises en place au sein des diverses institutions. En ce qui concerne le Conseil municipal, les directives sont du ressort du Bureau ou, à défaut, du Président du Conseil municipal sauf si le Bureau délègue cette tâche au Conseil administratif.

Lors d'une première discussion, le Bureau a décidé de laisser l'élaboration des directives au Conseil administratif qui peut bénéficier des conseils de l'Association des communes genevoises. Le Bureau fera cette déclaration par écrit en bonne et due forme en fixant un délai et en demandant à être consulté sur ces directives avant leur adoptions.

Puis, Mme la Présidente passe à la lecture du courrier :

2.4. De M. Dominique Blanc - maître principal de l'école du Pont-Bochet - concernant le parking de cette école - courrier du 4 février 2002 :

Messieurs,

Par cette missive, nous aimerions à nouveau porter à votre connaissance une certaine inquiétude de notre part concernant l'accès à l'école.

Nous avons appris que des travaux concernant les jardins familiaux vont commencer sur le terrain de football. Nous nous inquiétons de l'afflux de circulation que va engendrer cette nouvelle installation. A-t-il été prévu des mesures visant à réduire la vitesse des automobilistes, sachant que des enfants peuvent se trouver à toute heure (week-end y compris) sur cette portion de route ?

Comme nous en avons déjà discuté avec M. Poncioni, nous vous informons que nous trouverions judicieux que le garage à vélos, situé le long du chemin d'accès juste avant le parking, soit déplacé ou remplacé par un autre vers l'entrée de l'école. Nous pensons qu'il est dangereux que ce garage se trouve le long de la route. De plus, les vélos seraient ainsi un peu plus sous nos regards et ceci éviterait, nous l'espérons, une partie des déprédations constatées par des parents sur les vélos de leurs enfants.

En vous remerciant d'avance de donner une suite favorable à notre requête, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Mme Stroumza : le Conseil administratif répondra directement.

2.5. De M. André Emery – 22, ch. de Chapelly – concernant la place des sports de l'école Adrien-Jeandin – courrier du 11 février 2002 :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Sauf erreur de ma part, c'est à la suite de nombreuses réclamations concernant la fréquentation, hors des heures de classe, tard le soir et pendant le week-end et des dérangements qu'occasionnent ces fréquentations, que le Conseil municipal a voté des crédits pour clôturer ladite place.

Il semble qu'après la pose définitive de cette clôture, le même Conseil municipal, a voté de ne pas fermer à clé la clôture.

Bien des personnes se posent la question à ce sujet : pourquoi clôturer pour n'obtenir aucun résultat et cette décision de ne pas fermer à clé, dépasse toute imagination.

Selon certains échos, il semblerait que la surveillance de cette place de sport va être confiée à une entreprise de sécurité privée qui va effectuer des rondes de nuits. Combien vont coûter ces rondes à la population ? Rondes inutiles en grande majorité, car dès le départ des gardes, les occupants illégaux de ce lieu ne tarderont pas à revenir.

Ne serait-il pas plus logique et beaucoup moins cher que, si effectivement la commune ne trouve personne pour fermer et ouvrir ces portes. Oui pour confier cette tâche au service de sécurité en question mais, avec un service moins onéreux et plus utile.

Les missions de ce service de sécurité seraient les suivantes :

- 20h. - fermeture à clé des portes et
- 6h.45 - ouverture des portes.

- le vendredi fermeture à 20h. jusqu'au lundi 6h.45
- vacances scolaires idem.

Je pense que cette solution serait la meilleure et satisferait bien des personnes.

Vous remerciant de l'intérêt et des suites que vous donnerez à la présente et, dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers (ers) municipaux, à ma considération distinguée.

Mme Stroumza : ce courrier a été transmis au Conseil administratif afin qu'il informe des mesures prises.

2.6. De l'église nationale protestante de Genève – concernant des voyages d'échange et de découverte Suisse -Togo » - courrier du 21 février 2002 :

Concerne: « Voyages d'échange et de découverte Suisse – Togo »

Madame,

Une équipe de dix-neuf jeunes et adultes de la Paroisse protestante de Chêne s'est lancée dans la préparation de voyages d'échange et de découverte initiés avec l'Eglise évangélique et presbytérienne du Togo.

Ce projet se déroulera en deux phases: la phase « aller » au Togo en juillet-août 2002, et la phase « retour » en Suisse à Pâques 2003. Cette phase « retour » nous paraît essentielle dans la mesure où elle permet de vivre un échange dans la réciprocité. Il s'agit d'offrir l'opportunité à des jeunes suisses et togolais de découvrir une autre culture, de travailler main dans la main dans des projets de solidarité, de partager des moments forts de vie communautaire et spirituelle, dans la perspective de se positionner différemment dans les relations « Nord-Sud ».

La plaquette que nous joignons à ce courrier vous donnera un aperçu plus complet sur le Togo et sur ce que nous vivons, avec notamment différentes actions entreprises pour le financement de notre projet.

Nous espérons que vous soutiendrez ce projet qui nous tient à cœur, et nous vous invitons, si vous le souhaitez, à verser votre don au CCP 17 -426226-3.

En vous remerciant de votre générosité, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les plus cordiales.

Et la réponse de la Présidente :

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 21 février dernier par laquelle vous sollicitez un soutien à votre projet « Voyages d'échange et de découverte Suisse – Togo ». Cette demande a retenu ma meilleure attention. Le Conseil municipal prendra connaissance de votre lettre lors de sa prochaine séance. J'ai transmis votre demande à la commission sociale afin qu'elle examine quelle suite elle entend y donner.

Dans cette attente, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

2.7. Du Théâtrechamp – concernant une demande d'entrevue – courrier du 26 février 2002 :

Madame la Présidente,

J'ai eu grand plaisir de vous accueillir lors de notre représentation des « Maîtres du Monde » au cycle du Foron samedi dernier.

Comme je vous l'ai signalé, l'importance du Théâtrechamp est de plus en plus croissante et répond à une demande évidente d'un travail théâtral pour les enfants et adolescents.

En premier lieu, je tiens à remercier la commune pour le soutien précieux et indispensable qu'elle nous a toujours manifesté.

Toutefois, compte tenu de l'essor de notre activité, je souhaite vous exposer de vive voix les préoccupations de notre équipe et soulever avec vous les problèmes et solutions que nous pourrions trouver.

Les résultats que nous avons obtenus depuis notre création (en 1981 !) prouvent l'importance de telles actions dans un milieu socioculturel.

Je souhaiterais que mes projets fassent l'objet d'une étude par vos services, afin que je puisse enseigner avec enthousiasme et persévérance le prolongement de la passion de l'éducation théâtrale qui m'anime.

Les points à aborder lors de notre entrevue :

- lieu de répétition attitré (cours, ateliers, formation)
- programmes culturels (lieux et dates)
- subventions

En vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous présente, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Et la réponse de la Présidente du 5 mars 2002 :

Chère Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 26 février dernier par laquelle vous sollicitez une entrevue par la commission culturelle du Conseil municipal. Cette demande a retenu ma meilleure attention. Le Conseil municipal prendra connaissance de votre lettre lors de sa prochaine séance et je l'ai transmise au Président de la commission culturelle, Monsieur Philippe Decrey, pour qu'il examine votre demande.

Dans cette attente, je vous adresse, chère Madame, mes meilleures salutations.

2.8. De Mme Anouchka Chenevard-Sommaruga, directrice du Théâtrechamp – courrier du 8 mars 2002 :

Madame la Présidente du Conseil municipal,
Chère Madame,

En complément à ma lettre du 26 février dernier, je vous informe que le Théâtrechamp a été choisi par mandat international pour présenter son spectacle « Les Maîtres du Monde » au CICG, centre international de conférences de Genève le 14 juillet 2002. Les enfants et ados du Théâtrechamp interpréteront le texte en français, en anglais et en espagnol. Quelle magnifique consécration pour ma troupe !

De nombreuses personnalités sont attendues : le Maire de Genève, un(e) Conseiller(ère) d'État, le Président de la Confédération, le Conseiller Fédéral – M. Joseph Deiss, le directeur de l'ONU de Genève et celui de l'UIT – Mme Mary Robinson, différents lauréats du prix Nobel de la Paix.

Je rencontre des problèmes techniques pour la location du matériel (financement du son et de l'éclairage).

J'ai besoin du soutien de la commune, siège de ma troupe. Une somme de Fr 5'000,- me serait nécessaire. Je souhaite pouvoir en discuter lors de mon entretien avec la commission culturelle.

J'ai déjà pris des contacts auprès de la Ville et du Canton pour obtenir de leur part une aide financière de Fr 12'000,-.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes meilleurs messages.

Mme Stroumza : j'ai également transmis ce courrier à M. Philippe Decrey, Président de la commission Culturelle.

2.9. De M. et Mme Xavier Ruppen – 14, ch. Edouard-Olivet – concernant la nomination du prochain Maire :

Madame la Présidente,

Le premier juin prochain M. Clément Piazzalunga, Conseiller administratif deviendra Maire de Thônex.

Permettez-nous de vous dire notre grand étonnement quant à cette nomination.

En effet, le Conseil municipal dans sa grande majorité a décidé de demander d'ouvrir une enquête à son sujet concernant la crèche des Cocoléts.

Quelle décision le Conseil municipal va-t-il prendre pour le poste de Maire ?

En attendant un prochain courrier, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

et la réponse de Mme Stroumza :

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 8 mars dernier qui a retenu ma meilleure attention. Le Conseil municipal en prendra connaissance lors de sa prochaine séance le 12 mars.

Je vous informe que selon la loi sur l'administration des communes, c'est le Conseil administratif qui répartit ses fonctions entre ses membres. Il nomme chaque année son président et son vice-président. Le président du Conseil administratif prend le titre de maire. Le Conseil municipal n'intervient donc d'aucune manière dans cette nomination.

Espérant ainsi avoir répondu à votre préoccupation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

2.10. A 23h. nous passerons au point 14 de l'ordre du jour – Propositions du Conseil administratif.

3. Communications du Conseil administratif :

3.1. M. ZOGG, Maire

3.1.1. Association genevoise des secrétaires communaux

M. Philippe Guex a été nommé membre du Comité.

3.1.2. École du Pont-Bochet

Suite au courrier lu par Mme la Présidente, je vous donne connaissance de la réponse du Conseil administratif à M. Blanc :

Monsieur,

Votre lettre du 4 février 2002 a retenu toute notre attention.

Bien entendu, nous partageons vos inquiétudes en ce qui concerne l'augmentation de la circulation automobile aux alentours de l'école, compte-tenu de l'aménagement des jardins familiaux.

Nous tenons, toutefois, à relever que ces problèmes ont déjà été soulevés et que des dispositions seront prises en conséquence. Vous en serez tenu informé en temps utile.

En ce qui concerne le garage à vélos, le service technique communal sera chargé de prendre contact avec vous afin d'en étudier l'éventuel déplacement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

3.1.3. GICAL

La construction du centre de compostage devrait pouvoir se poursuivre car toutes les autorisations sont en notre possession et le Tribunal fédéral a jugé irrecevables les recours déposés.

Les Services Industriels ont été mandatés pour cette construction et un plan financier est actuellement en cours d'élaboration.

3.1.4. TPG – ligne 27

Elle est en activité depuis le 27 février dernier. Selon diverses informations elle donne satisfaction. Il y a actuellement des discussions avec l'OTC et les TPG concernant l'accessibilité à cette ligne par les habitants du quartier Adrien-Jeandin – Val Thônex.

3.1.5. Giratoire avenue de Thônex

Les travaux devraient débiter cet été ; l'accès au centre d'intervention ainsi que le parking du cimetière feront l'objet d'une étude qui sera présentée prochainement à la commission de Circulation.

3.2. M. SCHORER, Conseiller administratif

3.2.1. Récupération de vêtements usagés

Les trois endroits prévus à cet effet sur notre commune ont permis la récolte de 19 tonnes de vêtements.

3.2.2. Bibliobus

En 2001, 8.500 livres ont été prêtés ce qui représente une hausse de 500 livres par rapport à 2000.

3.2.3. Contrôles Radars

La police cantonale a effectué plusieurs contrôles à l'avenue de Thônex ainsi qu'à la route d'Ambilly où les limitations sont fixées à 50km/h.

Sur 2.276 véhicules contrôlés, 260 personnes ont été amendées ce qui représente 13,17% soit un taux légèrement en dessous de la moyenne cantonale. Il est à noter que la vitesse la plus élevée a été de 78km/h.

3.2.4. Comptes communaux

L'excédent de revenus présumé pour les comptes 2001 sera plus important que les Fr 261'000,- prévus au budget.

4. Rapport des commissions :

4.1. M. Michel Collaud, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation réunie le 19 février 2002, donne lecture des conclusions du rapport :

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier sera approuvé lors de la séance du 19 mars suite à des modifications d'ordre rédactionnelles.

2. Route d'Ambilly

Ce point est reporté à une prochaine séance.

3. Communaux d'Ambilly - pétition des habitants.

La commission a auditionné les initiants concernant le résultat de l'avis de droit sur la validité de l'initiative communale « Halte au bétonnage sauvegardons les espaces-verts à Thônex »

Me Bellanger a donc communiqué aux initiants que selon la loi cantonale les points a) à savoir : l'obtention d'un moratoire de 15 ans et b) l'opposition au plan directeur cantonal ne sont pas recevables, seul le point c) l'opposition par tous les moyens légaux au déclassement est partiellement valable.

Un schéma préparé par Me Bellanger précisant les différentes variantes et démarches selon que l'initiative soit acceptée ou refusée avec ou sans contre projet est remis aux initiants.

Lors de la discussion, des propositions sont faites pour la suite à donner à ce dossier et les initiants confirment que les associations qui ont lancé l'initiative entendent la maintenir et qu'elles attendent des propositions de la part du Conseil municipal.

Au vote :

- la proposition de poursuivre l'étude de ce dossier lors de la séance du 19 mars est acceptée par la commission.*

4. *Présentation d'un projet de plan de site de Fossard par le service des monuments et sites du DAEL*

Comme prévu dans le plan directeur communal par la fiche de coordination G lettre D, un projet de plan de site ayant pour but d'établir des règles de protection permettant de gérer l'avenir urbanistique du hameau est présenté aux commissaires.

Des copies du plan de secteur ainsi qu'un règlement provisoire y relatif sont distribués.

Il est rappelé que plusieurs demandes d'autorisation de construction et de transformation d'anciens bâtiments situés au centre du hameau ont été déposées au DAEL. Ces demandes ont fait l'objet d'oppositions de la part des habitants ce qui a amené le DAEL à élaborer le projet qui nous est soumis.

L'objectif de cette présentation est de formuler des observations par écrit, tout comme l'ont déjà fait les habitants du hameau afin qu'elles soient intégrées, dans la mesure du possible dans la version définitive du plan de site.

5. *Divers*

Vu l'heure tardive il est décidé d'aborder le point 2 lors de la séance du 19 mars prochain.

4.2. Mme Chantal Pittet, Présidente de la commission Sociale réunie le 20 février 2002, séance commune avec les commissions de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg, donne lecture des conclusions du rapport :

- C'est vraiment une commission qui n'a servi à rien car les Conseillers de Thônex n'ont rien appris de nouveau concernant le travailleur « hors murs ».*

Il est déplorable de faire déplacer 5 intervenants et il eût été plus judicieux d'aller donner une information directement à nos communes voisines.

Il est à noter qu'en tant que Présidente je n'ai pas été consultée sur l'organisation de cette séance.

4.3. M. Jean-Pierre Amoudruz, Président de la commission de l'Économie Publique, Sécurité et Emplois, réunie le 5 mars 2002, donne lecture des conclusions du rapport :

- *Nous avons reçu l'association GEINILEM représentée par MM. Taponnier et Busset. Cette association nous a rappelé qu'elle souhaite obtenir de la commune de Thônex un parrainage, chose qui a déjà été acceptée par d'autres communes genevoises, il s'agirait d'un montant de Fr 15'000,-/an sur trois ans.*

Il a été intéressant d'apprendre la progression de certaines sociétés dont la création a été assurée par GENILEM. Ceci nous a encouragés à soutenir cette demande financière. Nous avons donc demandé au Conseil administratif de proposer une délibération allant dans le sens voulu lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

- *La réunion prévue avec le Président de l'association genevoise des pompiers volontaires a été remise à une date ultérieure.*

5. Pétition contre la fermeture de l'accès sur l'avenue de Thônex par le quartier du chemin du Curé Desclouds :

Il est donné lecture de la lettre de l'Association « l'Amicale des habitants du Curé-Desclouds » concernant la pétition au sujet du projet de fermeture de l'accès de ce quartier par l'avenue de Thônex.

Messieurs,

Permettez-nous de vous écrire au sujet du projet de fermeture de l'accès à notre quartier par l'avenue de Thônex.

Après un sondage auprès des habitants, il apparaît que la majorité des habitants souhaitent garder cet accès ouvert afin de fluidifier la circulation dans notre quartier. Vous trouverez donc en annexe une pétition démontrant que cet accès est utile à beaucoup d'habitants. Nous comprenons que les travaux que vous aimeriez effectuer se rapportent à un plan localisé de quartier mais maintenant que cette entrée existe et qu'elle satisfait beaucoup de monde, ne serait-il pas possible de la laisser ouverte, au moins jusqu'à ce que l'avenue de Thônex ne soit déplacée ?

D'autre part, comme nous vous l'avions déjà fait remarquer, si le passage se fait uniquement depuis l'entrée du cimetière il sera très difficile de compter sur la civilité de certaines personnes pour respecter la limitation des 20km/h. De plus, la route passe directement à côté d'une aire de jeux, et nous n'imaginons pas ce qui pourrait arriver si un enfant venait à s'élancer sur la chaussée.

Nous espérons que notre lettre retiendra votre attention et dans l'attente de vos prompts nouvelles, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos meilleures salutations.

Mme la Présidente informe que le Bureau a décidé de renvoyer cette pétition à la commission des Transports, Urbanisme & Circulation.

6. Demande d'un crédit de Fr 700'000,- en vue du déplacement des CASS et des activités socioprofessionnelles des Trois Chênes au 136, chemin de la Montagne à Chêne-Bougeries :

- M. Jean-Claude Zogg, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux : M. Piazzalunga m'a transmis un document récapitulant les dates auxquelles le dossier des CASS a été évoqué, vu qu'il a été mentionné, à plusieurs reprises, que ce dossier n'avait pas été présenté dans les délais. Je vous en donne donc lecture :

Séance du 6 février 2001 - Conseil municipal :

- *point 3.1.2*

Séance du 8 mars 2001 - commission Sociale :

- *point 2.2*

Séance du 4 septembre 2001 - réunion des 3x3 Conseillers administratifs :

- *ordre du jour uniquement le CASS réunion à Chêne-Bourg.*

Séance du 18 septembre 2001 - commission Sociale :

- *informations.*

Séance du 9 octobre 2001 - Conseil municipal :

- *point 19 - proposition du Conseil administratif concernant le regroupement des services sociaux au chemin de la Montagne.*

Séance du 30 octobre 2001 - Conseil municipal :

- *point 9 - entrée en matière et renvoi en commission.*

Séance du 6 novembre 2001 :

- *décision refaire un débat. Pas de décision par la commission Sociale*

Proposition du Conseil administratif de convoquer une séance de commission Sociale en janvier.

- *refus de la Présidente de convoquer les personnes responsables.*

Séance du 10 janvier 2002 - des commissions Travaux & Bâtiments, Sociale et Finances :

- *renvoi aux diverses commissions*

Séance du 5 février 2002 – Conseil municipal :

- *Proposition d'un Conseil extraordinaire avant le 12 mars. Proposition non suivie.*

Séance du 21 février 2002 - commissions Sociale

- *proposition acceptée à l'unanimité.*

- M. Jean-Claude Zogg : en ce qui concerne les Travaux, les coûts par CFC ont été fournis à la commission Travaux & Bâtiments. Il a été demandé s'il était possible de condamner « le jour » qui perturbait les surfaces disponibles, cette demande a été refusée de manière catégorique par le propriétaire car il s'agit d'un jour « zénithal » pour les magasins du rez-de-chaussée.
- M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances : je vais vous donner lecture du document qui a été envoyé aux membres de la commission des Finances qui donne réponses aux questions posées lors de la dernière séance de la commission.
 - Bail :
Du 1er septembre 2001 au 31 décembre 2011, soit 11 ans et 4 mois.
 - Loyer :

Annuel	:	Fr	271'560,-
Mensuel	:	Fr	22'630,-
 - Surface :
1325 m², soit la totalité du 1er étage à l'exception du hall d'entrée, de l'escalier d'accès et de la cage d'ascenseur, de l'escalier de secours avec cage d'ascenseur.
Ces surfaces ne sont pas à la charge des communes.
 - Base du m² :
Fr 205,- y compris l'installation du double vitrage en cours.
 - Chauffage, eau chaude, ventilation :
Fr 31'200,- par an
ou Fr 2'600,- par mois
 - Soumissions rentrées :
Fr 2'000'550,- y compris les "divers et imprévus" calculés à raison de 5%.
 - Déménagement :
Entre Fr 35'000,- et Fr 40'000,-.
Le personnel du CASS procédera à l'emballage et au déballage.
 - Répartition :

CASS	:	880	m ²
Chômeurs	:	88	m ²
OOF	:	314	m ²

Sanitaires et cafétéria

- *La fondation IST Zürich participe à raison de Fr 200'000,- aux frais de démolition.*
- *Durée des travaux : 6 mois.*
- *Demande de crédit pour Thônex : Fr 700'000,-.*
- *A déduire : les subventions cantonales.*
- *Amortissement : 10 ans.*
- *7 places de parking sont à disposition auprès de la Société Privée de Gérance. Coût : Fr 120,- la place.*

La responsable des locaux "chômeurs" trouve tout à fait convenable la surface qui lui est attribuée pour les trois communes chênoises.

Les plans de ces bureaux sont conformes au plan-directeur des CASS établi par l'État ainsi que chaque surface.

Le nombre de meubles est réglementé par l'État et nous répondons à la demande formulée selon la loi votée par le Grand-Conseil.

Ces surfaces répondent à la demande pour 10 ans.

Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg n'ayant pas de service social sachant que le CASS reprendrait ces activités en 2002, Thônex pourrait faire de même afin de ne pas créer de doublons.

M. Schorer : en ce qui concerne l'amortissement nous aurons à amortir une somme de Fr 39'000,- par an.

- Mme Chantal Pittet, Présidente de la commission Sociale, réunie le 21 février 2002, donne lecture des conclusions du rapport :

Lors de cette séance nous avons reçu Mme Brenenstuhl de l'Hospice Général, Mmes Walter et Ostermann, assistantes sociales.

A l'issue de cette séance il a été proposé de rédiger deux projets de résolutions qui seront présentés tout à l'heure au Conseil municipal.

Le projet de déplacement des CASS à Chêne-Bougeries a, quant à lui, été accepté à l'UNANIMITE.

- M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, réunie le 26 février 2002, donne lecture des conclusions du rapport :

M. Zogg a répondu aux diverses questions posées par les commissaires, certains estimaient qu'une version plus légère d'aménagement aurait pu être étudiée. D'autres pensent que le projet présenté répond aux besoins du CASS ; un petit débat s'est ouvert à ce sujet.

Il a également été évoqué le coût des travaux qui a été estimé très élevé pour une location avec un bail théorique de 10 ans.

En ce qui concerne la présentation du dossier, et ceci est valable pour les trois commissions, qu'il a été fait « d'arrache pieds » et que nous avons eu, finalement, peu de temps pour l'étudier.

Au vote :

- *La création de ces locaux a été acceptée par 5 voix « pour » et 1 abstention, il est à relever que M. Walter s'est abstenu vu que son épouse est directement impliquée dans le CASS.*
- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, réunie le 28 février 2002, donne lecture des conclusions du rapport :

Il nous manquait beaucoup de renseignements pour nous prononcer, les réponses ont été données par M. Schorer et le crédit de Fr 700'000,- a été accepté à l'UNANIMITE.

La discussion est ouverte :

M. Decrey : la fraction PDC déplore la manière dont ce dossier nous a été présenté. Le Conseil municipal de Thônex est souvent critiqué car nous sommes à la traîne par rapport aux autres communes. Il faut que les gens sachent que les Conseillers municipaux de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg ont certainement reçu les dossiers concernant ce projet au mois de septembre 2001. Ils ont donc eu le temps de l'analyser et de poser des questions.

Bref, il y a eu un échange, il y a eu un dialogue. Or, chez nous il n'y a rien eu de tout cela. Lorsque j'ai voulu savoir à quel moment nous allions parler du déménagement du CASS à Chêne-Bougeries et quelle serait l'incidence d'un refus par rapport au crédit demandé, on m'a répondu : « si le Conseil municipal refuse le crédit, soit les communes voisines nous avanceront l'argent, soit le Conseil d'État nous obligera à accepter ce projet ! ». Ceci n'est pas normal et ce n'est pas la première fois que cela se produit. Cette situation est lamentable et il est regrettable que M. Piazzalunga ne soit pas présent et il faut qu'à l'avenir nous puissions étudier les dossiers en même temps que les autres communes.

Pour ce qui est de la somme demandée, Fr 2'100'000,- c'est énorme ! Avec en plus un loyer de plus de Fr 200'000,- partagé entre les trois communes, on peut se demander s'il n'aurait pas été plus avantageux de construire un nouveau centre dont nous serions les propriétaires !

La fraction PDC votera ce crédit car elle reconnaît l'excellent travail effectué par les CASS.

M. Walter tient à préciser que pour les raisons évoquées par M. Favre dans son rapport de commission il n'interviendra pas dans ce débat.

Mme Pittet : j'adhère tout à fait aux propos tenus par M. Decrey et fait la déclaration suivante au nom du parti socialiste :

Le chemin de la Montagne est décentré pour les trois communes, 43% de ces locaux sont mal adaptés et ne vont pas bénéficier de la lumière du jour car il s'agit de salles de classe transformées en bureaux d'où une perte de place assez considérable.

La rénovation de ces locaux est très coûteuse et l'on nous a annoncé de manière quasiment définitive que le service social thônésien n'aurait pas de place dans ce centre.

Nous considérons aussi que la négociation a été mal menée car, un locataire qui prend une telle surface doit être en mesure de négocier des prix revus à la baisse et augmenter ces exigences ceci d'autant plus que l'activité des CASS est d'utilité publique.

Malgré tout, nous voterons le crédit demandé.

Mme RoCHAT : le groupe libéral approuve les propos tenus par M. Decrey. Nous voterons bien sûr ce crédit sans enthousiasme mais nous tenons pas à refaire le débat. Pour reprendre la liste des dates que M. Piazzalunga a transmise à M. Zogg, effectivement, le déménagement des CASS a été souvent mentionné. Ceci a été bon quantitativement mais très mauvais qualitativement car le dossier ne nous a pas été présenté de manière adéquate et les informations étaient insuffisantes.

M. Grandgirard rappelle que tous les services sociaux des trois communes seront regroupés au chemin de la Montagne, y compris le service d'aide aux chômeurs. Il ne s'agit pas uniquement d'y mettre le service du CASS. Le groupe radical va voter ce crédit car les locaux actuels du CASS sont inadaptés, notamment pour le personnel. Nous devons avoir des services efficaces pour la population, ce crédit doit donc être voté.

- M. Zogg : pour répondre à Mme Pittet, tous les bureaux ont des ouvertures sur l'extérieur hormis les locaux tels que cafétéria, local photocopies, etc. qui se trouvent au centre.

Mme Pittet : dans notre esprit il était évident que le service social thônésien allait également déménager avec les CASS ; ceci a également jeté un trouble dans le dossier.

M. Fischer : je m'étonne que l'on parle de locaux inadaptés alors que les deux autres communes, qui ont voté ce crédit à l'Unanimité, étaient mieux informées que nous. Ils n'ont pas voté les yeux fermés !

M. Paychère demande des précisions quant au montant de la subvention cantonale afin que l'on puisse déterminer le montant exact qu'il faudra amortir.

- M. Zogg : il s'agit de 33% de Fr 700'000,- soit un montant de Fr 231'000,-, la somme à amortir serait de Fr 469'000,- divisée par 10 soit Fr 46'900,- par an.

M. Grandgirard : M. Schorer a parlé tout à l'heure de Fr 39'000,- que signifie cette différence ?

M. Paychère : je demande à ce que l'on soit plus précis, cette information ne nous ayant déjà pas été donnée en commission des Finances !

- M. Zogg : je maintiens qu'il s'agit de 33% sur les Fr 700'000,-.

Mme Stroumza : M. Schorer pouvez-vous nous apporter des précisions.

- M. Schorer : c'est compliqué car on ne sait toujours pas ce que l'association des communes genevoises va faire. Il ne faut pas tenir compte des meubles fixés aux murs. Or, il est fort possible que ces aménagements soient finalement subventionnés mais M. Hug, secrétaire général de l'ACG n'a pas encore pu me répondre à ce sujet.

M. Grandgirard : il faut voter la délibération telle qu'elle est présentée ce soir, car les explications données ne nous permettent pas de nous en sortir. Nous demandons d'obtenir ultérieurement des explications à ce sujet.

Mme Constantin : je demande que des précisions soient données à la prochaine commission des Finances et au prochain Conseil municipal.

La parole n'étant plus ou pas demandée, M. Cédric Paychère, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu le plan directeur des Centres d'action sociale et de santé (CASS) pour la période 2000-2010 de l'État de Genève de mars 2001,
- Vu le projet et les plans présentés par l'architecte mandaté et acceptés par l'ensemble des parties,
- Vu le préavis favorable de la commission Sociale du 21 février 2002,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 26 février 2002,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 28 février 2002,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE (moins 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

1. De financer les travaux d'aménagement et d'équipement du Centre d'action sociale et d'activités socioprofessionnelles des Trois-Chênes au 136 chemin de la Montagne.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr 700'000,-, représentant le tiers de la dépense prévue.
3. De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Thônex, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue de Fr 700'000,-, montant duquel il y aura lieu de déduire la subvention cantonale, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, de 2003 à 2012.
5. De subordonner cette décision à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries.

Mme Stroumza, Présidente : nous allons donc maintenant traiter les deux résolutions proposées par la commission Sociale et passer la parole à Mme Chantal Pittet qui va nous donner lecture des deux projets de résolutions :

6.1. Concernant le service social thônésien :

- Vu la séance de la commission sociale du 21 février 2002,
- Vu l'ensemble des informations reçues,
- Vu la nouvelle loi sur les CASS (1992) qui prévoit d'organiser un service social de proximité au sein même de celui-ci,
- Vu les hésitations du Conseil municipal de garder un service social thônésien « hors CASS »,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De demander au Conseil administratif de conduire une étude concernant le futur du service social communal. Cette étude est à mener par un professionnel, elle devra contenir :
 - une comparaison avec des communes semblables,
 - un volet concernant le travail communautaire de proximité,
 - une statistique sur les activités en 1999, 2000 et 2001.

6.2. Concernant l'amélioration des cadences de la ligne de bus « 34 » :

- Vu l'ouverture prochaine du CASS (Trois Chênes) au 136, chemin de la Montagne à Chêne-Bougeries,
- Vu l'éloignement de ce centre par rapport au centre de gravité des trois communes,
- Vu la fréquence actuelle du passage du bus « 34 », toutes les 30 minutes,
- Vu son accessibilité parfois difficile pour les personnes âgées,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. Demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des TPG afin d'augmenter la cadence du bus « 34 », de manière à ce que ce bus « 34 » circule toutes les 15 minutes et ceci durant la durée d'ouverture journalière du CASS.

La discussion est ouverte :

M. Grandgirard : je comprends la position de la commission Sociale, mais je déplore que l'on découvre ces projets de résolutions seulement ce soir.

- M. Zogg : concernant la ligne de bus 34 je rappelle que cette ligne est soumise à une convention signée par 5 communes et que les changements d'horaires ne pourront pas intervenir avant le 1^{er} janvier 2003 pour autant que toutes les communes concernées acceptent de modifier les cadences.

M. Grandgirard demande une suspension de séance afin de permettre une consultation au sein des groupes politiques.

Mme la Présidente suspend la séance pour 2 minutes.

Mme Rochat pense que cette étude rentrera dans la ligne budgétaire accordée au Conseil administratif.

- M. Zogg : lorsque nous connaîtrons le montant nous verrons si le budget est suffisant, dans le cas contraire nous viendrons vous demander un crédit.

Mme Casadei : concernant le projet de résolution du bus 34, je tiens à préciser que la pratique veut que ce soit les services d'aide à domicile qui se déplacent auprès des utilisateurs, notamment les personnes âgées, plutôt que le contraire.

M. Grandgirard : compte tenu de ce qui vient d'être dit, le parti radical ne votera pas l'amélioration des cadences de passage du bus 34.

Aux votes :

- *Le projet de résolution concernant le service social thônésien est accepté à l'UNANIMITE,*
- *Le projet de résolution concernant l'augmentation des cadences de la ligne 34 est accepté à la MAJORITE (par 10 voix « pour », 9 voix « contre » et 1 abstention),*

7. Désignation de 86 jurés pour les Tribunaux en 2003 :

- M. Jean-Claude Zogg, Maire : vous avez reçu comme à l'accoutumée la liste des jurés auprès des Tribunaux pour l'année prochaine. Nous vous demandons de bien vouloir accepter celle-ci.

La parole n'étant pas demandée, Mme Doris Constantin, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 sur l'organisation judiciaire,
- Vu la circulaire du 21 janvier 2002 de la Chancellerie d'État,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. de désigner les 86 personnes ci-après en qualité de jurés auprès des Tribunaux pour l'année 2003 :

Mesdames :

278.55.828.05	ERNST PERRIN	Isabelle	esthéticienne
322.68.538.03	ESCOLANO	Catherine	médecin
323.63.718.07	ETTER LONGCHAMP ETTER	Martine	bibliothécaire
333.47.635.01	FAVERO MAURO	Teresa	enseignante
240.52.834.01	FERRANTE BURKHALTER	Gisele	exploitante de stat.
338.62.765.01	FESSLER DE OLIVEIRA	Tania	réceptionniste
826.67.501.03	FINARDI SCHNEITER	Natacha	employée de banque
321.62.508.09	FREI ERNY	Heidi	employée de commerce
379.75.624.07	GANIVET	Sylvie	comptable
380.69.864.01	GARDIOL SURIAMMA	Kallaya	étudiante
387.58.808.01	GEIGER	Marie-France	aide en pharmacie
387.73.853.01	GEISER	Karin	assistante
516.45.550.05	GELY GAY	Christine	secrétaire
388.60.527.06	GENOUD BATOR	Sylvie	employée d'usine
403.44.860.05	GOLAY REGAMEY	Arlette	vitrière
489.70.690.03	GUENAT HUGI	Nadine	dess. cadranographe
257.51.602.07	GUER JAHRMANN	Danielle	nurse
610.68.864.05	GUILLAUME-GENTIL LOCCA	Catherine	secrétaire
422.57.533.05	GUSSET NASTURAS	Ozana	fonctionnaire d'état
425.60.571.02	HAAS JOLY HAAS	Bernadette	fondée de pouvoir
433.56.516.05	HAGGER	Corinne	neuropsychologue
323.70.575.02	HAURI ETIENNE	Florence	assistante d'hôtel
461.53.549.08	HENZELIN LAVOREL	Chantal	courtepointière
476.48.687.01	HOFER	Alice	aide-soignante
490.71.646.03	HUMBERT	Laurence	vendeuse
500.46.792.04	IANNI	Marie-Michèle	hygiéniste dentaire

Mesdames : (Suite)

502.49.816.08	IONESCU MUSTATA	Alexandra	enquêtrice
509.48.687.01	JAUDOUIN ROTSAERT	Marcelle	vendeuse
518.49.532.01	JOSEPH	Monique	infirmière
408.74.641.01	KELLER GRENON	Aline	agente de voyage
267.68.629.03	KHADRAOUI COINDET	Florence	opératrice
576.76.731.00	LAMBERT	Christel	éducatrice auxiliaire
390.52.826.02	LE DUY GERBEX	Anne	assistante sociale
666.66.688.02	LEBLOND MOSSU	Muriel	assistante en pharmacie
161.69.742.00	LECHAIRE BERTOLI	Paola	garde Frontière
298.54.717.06	LIBEREK DUTRA	Graciana	ménagère
577.50.758.07	MASON	Joy	assistante de marché
341.65.502.03	MATHIEU DEL POZO FINAZ	Christiane	architecte d'intérieur
610.46.667.00	MENNECIER	Josette	chorégraphe
645.44.844.00	MESOT LAURENTI	Marie-Claire	sage-femme
503.59.604.08	METRY ISABEL	Chantal	décoratrice
267.64.828.09	MOBILIA COLONI	Corinne	teneuse de comptes
577.72.648.01	MOORE LANFRANCONI	Kalina	physicienne

Messieurs :

302.55.337.03	ECOFFEY	Georges	ébéniste
317.66.409.01	ENGLER	Christophe	juriste
322.56.192.03	ESTADE	Miguel	médecin
323.64.333.06	ETIENNE	Fabrice	ingénieur
338.63.248.07	FERNANDEZ VILLACANAS	Miguel-José	comédien
338.59.414.03	FESSLER	Yves	horticulteur
340.49.349.01	FIECHTER	Eric	avocat
341.70.307.00	FINARDI	Andrea	gestionnaire de fortune
346.68.313.01	FLEURY	Daniel	photolithographe
370.62.156.02	FUCHS	Emmanuel	pasteur
377.58.219.05	GALLIARD	Jean-Yves	menuisier
380.77.333.02	GAROFALO	Alessandro	agent de sécurité
387.66.217.02	GEISER	Francois	trésorier
388.60.301.09	GENTON	Michel	garde frontière
400.57.110.08	GLAUS	Daniel	éducateur
404.65.435.01	GONNET	Jean-Pierre	jardinier
442.71.183.00	HARTMANIS	Christopher	employé postal
450.75.349.08	HECK	Stéphane	développeur logistique
453.65.113.05	HEIMBERG	Pierre-Yves	géomètre
488.71.166.07	HUGGENBERGER	Serge	trader
490.80.128.07	HUMBERT DROZ	Rahim	forestier Bûcheron
496.46.460.02	HURRY	Sewram	infirmier
501.76.426.01	IMPERIALI	Christophe	étudiant
501.73.258.01	IMSTEPF	Marco	employé de commerce
502.44.480.04	IONESCU	Bogdan	enseignant
502.47.108.09	IRMINGER	Rudolf	comptable
505.45.481.01	JACOT	Jean-Claude	mécanicien de précision
505.74.290.05	JACOT DES COMBES	Adrien	étudiant
508.45.204.05	JAQUET	Jean-Bernard	ferblantier
509.69.228.01	JARDIN	Frédéric	architecte d'intérieur
510.53.165.01	JEANNERET	Eric	ingénieur
534.72.127.01	KBIRI	Yves	électricien
560.63.178.00	KRALJEVIC	Drago	chauffeur-messager
563.58.386.06	KROEPFLI	Jean-Pierre	aide-hospitalier
565.61.477.01	KUBR	Ivan	médecin
575.54.417.00	LABHART	Marc	cuisinier diététicien
577.67.357.03	LANFRANCHI	Marcelo	agent de sécurité

Messieurs : (Suite)

585.67.433.08	LEBER	Philippe	ramoneur
585.51.226.01	LECHAUD	Philippe	employé de commerce
576.50.452.09	LIMMEL	Matthias	assistant social
640.52.446.06	MEICHTRY	Franco	entrepreneur
642.48.174.04	MEILLAND	Pierre	huissier
663.62.392.06	MORRIS	Michael	biologiste

8. Demande d'un crédit de Fr 4'350'000,- en vue de l'acquisition des parcelles 5799, fe 15 et 5860 fe 15 du cadastre de la commune de Thônex (64, ch. du Bois-Des-Arts) :

- M. Jean-Claude Zogg, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux : ce soir, le Conseil administratif vous propose un crédit important pour l'acquisition de ces parcelles qui a déjà été acceptée à l'unanimité du Conseil administratif.

Effectivement, la Mairie actuelle est trop petite et ne répond plus aux besoins d'une ville de 13.000 habitants. Cette situation ne nous permet pas d'engager de personnel supplémentaire dont nous aurions besoin dans certains services.

Le Conseil administratif ne désire pas renouveler l'expérience faite lors de l'acquisition de la villa Chennaz. C'est la raison pour laquelle une étude faisabilité a été demandée à un architecte ; vous en avez d'ailleurs reçu une copie.

Le projet prévoit également de transférer les activités du Conseil municipal avec la possibilité de créer une salle plus grande ainsi que des salles pour des réunions de commissions. La salle des mariages sera également améliorée car l'actuelle est trop exiguë.

Le Conseil administratif vous demande de préavis favorablement ce projet qui permettrait d'avoir un contexte adéquat pour une commune telle que la nôtre.

- M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances : la proposition d'acheter ces terrains est arrivée en même temps que le projet de rehaussement de l'école du Bois-Des-Arts. Vous avez refusé la surélévation ce qui financièrement nous permet d'assumer cet achat sans avoir recours à l'emprunt.

En attendant de réaliser le projet cette propriété pourrait être louée, le Conseil administratif a déjà pris des contacts à ce sujet afin d'éviter que des squatters prennent possession de ce lieu. Comme mon collègue Jean-Claude Zogg, je vous encourage vivement d'accepter le crédit pour cette acquisition.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est accepté à l'UNANIMITE.*

M. Grandgirard : cette proposition d'acquisition est intéressante mais il faut pouvoir en débattre en commission afin d'évaluer les besoins réels ainsi que les investissements projetés dans les années à venir. Il faut également tenir compte du montant total qui comprend les travaux de rénovation qui s'élève à près de 10 millions, il s'agit d'une somme importante, je demande donc le renvoi en commission.

M. Favre : comme M. Grandgirard, on ne peut pas faire abstraction d'un débat en commission des Bâtiments, dans un premier temps, afin de déterminer un inventaire précis en matière de locaux communaux. Il y a sept ou huit ans, un projet d'agrandissement de la Mairie avait déjà été présenté, il serait intéressant de faire un comparatif entre les deux options.

M. Decrey : la fraction PDC est également pour le renvoi en commission mais relève qu'il est important de traiter ce projet de manière rapide. Il serait dommage que ce bâtiment soit acquis par des tierces personnes étant donné que cette bâtisse fait partie du patrimoine communal. Comme l'a dit M. Grandgirard, il faut également examiner l'aspect financier en commission compte tenu des importants investissements, notamment scolaires, prévus ces prochaines années.

M. Hildebrand : le Conseil administratif a-t-il une date butoir au sujet de cette offre ?

– M. Zogg : il y a un autre acheteur potentiel en contact avec les vendeurs mais pour l'instant, la priorité est laissée à la commune. Le prix proposé a d'ailleurs déjà été négocié et il est en dessous de la deuxième offre.

Nous allons tout mettre en œuvre afin que les commissions puissent se réunir rapidement.

M. Hildebrand : je pense que si la commune a l'opportunité d'acquérir un bâtiment faisant partie du patrimoine c'est très intéressant. L'affectation peut par contre se discuter car ces lieux ne sont pas situés au centre de la commune.

– M. Zogg : pour répondre à M. Collaud, ces bâtiments ne sont pas classés mais sont, selon le plan directeur communal, en site protégé et l'aspect extérieur ne sera pratiquement pas changé.

M. Paychère : afin que les commissions puissent travailler efficacement, je soulève trois requêtes :

1. Un programme des locaux nécessaires au fonctionnement de notre commune,
2. Un plan financier des investissements prévus pour les prochaines années,
3. Les conséquences au budget de fonctionnement.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'UNANIMITE et l'objet est renvoyé en commission (s) :*
 - *des Travaux & Bâtiments,*
 - *des Finances*

Une pause de 5 minutes est accordée à l'assemblée.

9. Demande d'un crédit de construction de Fr 3'305'000,- en vue de la mise en séparatif du réseau d'égouts, la réfection de la chaussée ainsi que l'aménagement d'une rue arborisée à route de Jussy (tronçon ch. de la Gravière - av. Tronchet) :

- M. Jean-Claude Zogg, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux : la société Rolex Industrie nous a demandé à plusieurs reprises à quel moment nous allions commencer les travaux de réfection de cette artère, qui ne répond plus aux besoins de la commune.

Ce projet a été présenté à la commission des Transports, Urbanisme & Circulation le 9 mai et le 5 décembre 2000. Si nous vous présentons le crédit si tard ceci est dû aux négociations avec la commune de Chêne-Bourg, également concernée par ces travaux et qui avait, à l'époque, donné un préavis négatif à la demande en autorisation.

En l'état actuel des négociations, la commune de Chêne-Bourg est rentrée en matière pour sa participation concernant les travaux d'égout mais ne s'est pas encore prononcée pour la réfection de la chaussée. Nos travaux s'arrêteront donc à la limite communale si Chêne-Bourg ne vote pas les crédits d'ici là.

En ce qui concerne le financement, il est probable que Rolex Industrie participe à ce crédit en finançant une partie des plantations, voire de l'éclairage public. Nous restons dans l'attente d'une décision à ce sujet.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE.*

La discussion est ouverte :

M. Collaud : le groupe libéral va voter ce crédit car il est important de rendre cette artère plus accueillante.

M. Favre constate que le devis estimatif prévoit une réserve pour hausse et que celle-ci n'aurait pas lieu d'être étant donné que les travaux vont se faire cette année. Ceci pourrait représenter une petite économie. De plus, cette délibération ne devrait-elle pas être assortie d'une promesse de participation de la commune de Chêne-Bourg ?

- M. Zogg : en ce qui concerne les canalisations, la commune de Chêne-Bourg devra payer sa part. Après discussion, elle est également d'accord sur la répartition financière proposée.

Pour ce qui est des aménagements routiers, Chêne-Bourg nous a demandé de réduire certains coûts. Cette demande a été transmise aux ingénieurs et d'après les dernières informations reçues la commune de Chêne-Bourg devrait voter ce crédit à la fin de cette année.

M. Broennimann : le groupe socialiste votera également ce crédit mais nous avons quelques questions d'ordre général :

1. A-t-on imaginé un giratoire à l'intersection de l'avenue Tronchet ?
2. A-t-on pensé à réduire la circulation pénétrante à l'avenue Tronchet ?
3. Avons-nous des garanties au sujet du revêtement anti-bruit et sa durée dans le temps ?
4. A-t-on prévu l'aménagement de quelques bancs ?

- M. Zogg : en premier lieu je vous informe que le préavis défavorable de la commune de Chêne-Bourg était dû au fait qu'elle estimait que Thônex essayait de dévier la circulation sur son territoire, ce qui a amené l'OTC à demander une étude de circulation dans ce secteur.

Pour ce qui est du mobilier urbain, nous sommes également en discussion avec Rolex Industrie, qui pourrait financer une partie de cet équipement ; on pense particulièrement aux candélabres. Pour ce qui est de la pose de bancs nous prenons note de votre demande.

M. Grandgirard : qui va s'occuper des aménagements concernant l'accès au parking de la route de Jussy ?

- M. Zogg : la commune s'occupera de ces travaux et les prendra en charge.

M. Grandgirard : le groupe radical va voter ce crédit, nous sommes heureux que ce projet aboutisse enfin.

La parole n'étant plus demandée, M. Cédric Paychère, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude de Fr 180'000,- voté le 27 juin 2000 en vue de la mise en séparatif du réseau d'égouts, la réfection de la chaussée ainsi que l'aménagement d'une rue arborisée à route de Jussy (tronçon ch. de la Gravière - av. Tronchet),
- Vu le projet présenté par l'association des bureaux d'ingénieurs B. Ott et C. Uldry sàrl - Fiechter ingénierie SA,
- Vu les préavis de la commission Transports, Urbanisme & Circulation du 9 mai 2000 et du 5 décembre 2000,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 3'305'000,- en vue de la mise en séparatif du réseau d'égouts, la réfection de la chaussée ainsi que l'aménagement d'une rue arborisée à la route de Jussy (tronçon ch. de la Gravière - av. Tronchet).
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. De prélever la somme de Fr 510'900,- sur le compte « taxes d'écoulement » que la commune a auprès de l'État de Genève, soit : Fr 665'000,- représentant les travaux relatifs à la mise en séparatif du réseau d'égouts moins la subvention cantonale prévue de 22% (Fr 144'100,-).

De prélever la somme de Fr 1'000'000,- sur le compte « taxes d'équipement » que la commune a auprès de l'État de Genève pour financer une partie des travaux de réfection et d'aménagement de la route de Jussy.

5. D'amortir cette dépense de Fr 3'305'000,- à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude voté le 27 juin 2000 d'un montant de Fr 180'000,-, de déduire la subvention prévue de Fr 144'100,-, le prélèvement sur le compte « taxes d'écoulement » de Fr 510'900,- et le prélèvement sur le compte « taxes d'équipement » de Fr 1'000'000,- soit un montant restant de Fr 1'830'000,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2003 à 2022.
10. Demande d'un crédit de Fr 73'000,- en vue l'aménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts :

- M. Jean-Claude, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux : lors du vote du crédit de construction de l'école du Bois-Des-Arts, l'aménagement de la salle polyvalente n'avait pas été prévu car nous voulions voir quel serait le type d'utilisation de cette salle. Aujourd'hui, il s'avère que la mise en place d'une scène mobile, rideaux et sonorisation soient indispensables. Nous vous demandons d'accepter le crédit proposé.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est l'UNANIMITE.*

M. Decrey : la fraction PDC demande le renvoi en commission afin que nous puissions visiter les lieux.

M. Vacheron : comment a-t-on pu déterminer le besoin d'une scène alors que les associations qui utilisent actuellement cette salle n'ont pas besoin de cet équipement ?

- M. Zogg : il s'agit en fait de groupements qui s'adressent à la Mairie et qui ne louent pas cette salle polyvalente car il n'y a pas de scène et que la salle des fêtes est souvent trop grande pour les types de spectacles prévus.

MM. Favre et Grandgirard abondent dans le sens de M. Decrey et proposent que l'objet soit renvoyé en commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.

M. Vacheron : il y a en tout cas deux organismes qui sont susceptibles d'utiliser la salle polyvalente, il s'agit du Conservatoire populaire de Musique et du Théâtrechamp. Il faut donc étudier les besoins de manière précise afin que l'équipement soit adapté à l'utilisation.

Il y a également d'autres locaux à l'école du Bois-Des-Arts qui mériteraient qu'une réflexion soit faite quant à leurs utilisations et je propose donc également le renvoi en commission.

Au Vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'UNANIMITE et l'objet est renvoyé en commissions :*
 - *de la Culture, Loisirs & Jumelage*
 - *et des Finances.*

11. Demande d'un crédit de Fr 100'000,- en vue de l'installation de lignes pour la télématique dans les écoles communales :

- M. Jean-Claude, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux : le crédit qui vous est proposé est demandé par le Département de l'Instruction publique afin que toutes les écoles puissent avoir des lignes indépendantes pour l'utilisation d'Internet.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. Decrey : la fraction PDC demande le renvoi en commission afin de pouvoir analyser plus précisément l'aspect financier.

M. Grandgirard : le groupe radical est pour la discussion immédiate et propose que ce crédit soit passé en crédit budgétaire supplémentaire au budget de fonctionnement, car un crédit d'investissement ne se justifie pas.

M. Droz : le groupe socialiste est également pour le renvoi en commission.

Mme Jaquet : ce projet n'étant pas urgent, le groupe libéral souhaite le renvoi en commission car nous pensons pouvoir l'élaborer de manière différente même si le DIP nous l'impose.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à la MAJORITE (par 12 voix « pour », 6 voix « contre » et 1 abstention) et l'objet est renvoyé en commission :*
 - *des Écoles, Jeunesse & Sports,*

12. Demande d'un crédit complémentaire de Fr 7'632,65 pour couvrir le dépassement des travaux effectifs au CSSM (modification de la ventilation du restaurant, réfection du mur de soutènement au chemin de l'Anjoulaz, déplacement du mât d'éclairage du terrain E) :

- M. Jean-Claude Zogg, Maire et Conseiller administratif, en remplacement de M. Clément Piazzalunga, Conseiller administratif délégué aux Sports : vous avez toutes les pièces concernant ce crédit complémentaire en votre possession. Le Conseil administratif vous demande donc d'accepter cette somme.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE.*

La discussion est ouverte :

M. Walter demande que le projet de délibération mentionne bien les objets qui sont touchés par ce crédit complémentaire.

La parole n'étant plus demandée, M. Cédric Paychère, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit de Fr 101'000,- voté par le Conseil municipal le 20 avril 1999 et approuvé par le Conseil d'État le 26 mai 1999,
- Vu le décompte final des travaux s'élevant à Fr 108'632,65,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 7'632,65 pour couvrir le dépassement des travaux effectués au CSSM (modification de la ventilation du restaurant, réfection du mur de soutènement au chemin de l'Anjoulaz et déplacement du mât d'éclairage du terrain E).
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 20 avril 1999, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement jusqu'en 2009.

13. Projet de délibération :

- 13.1. Déposé dans le délai légal par le groupe radical concernant l'étude du budget annuel.

M. Paychère précise que ce projet a été établi suite à diverses constatations lors de la présentation du dernier budget communal ainsi que par les changements de procédures en matière d'étude du budget mises en place ces dernières années.

Besoin en temps :

- *Vu le succès rencontré par l'étude du pré-budget par chaque commission permanente du Conseil municipal,*
- *Vu le temps nécessaire à cette étude (environ deux mois),*
- *Vu que la loi demande l'approbation du budget, au plus tard le 15 novembre de l'année précédent son entrée en vigueur,*
- *Sachant qu'un non-respect de cette date est possible, mais peut conduire à voter des douzièmes provisionnels,*
- *Considérant que le vote du douzièmes provisionnels doit rester l'exception,*
- *Vu l'approbation tardive du budget 2002 (pour un budget sans problème puisque voté à l'unanimité),*
- *Vu que la loi précise que le projet de budget doit être remis aux Conseillers municipaux deux semaines avant son approbation,*

Besoin de vue d'ensemble :

- *Considérant que, bien que l'étude par les commissions se fasse par chapitre, il n'est pas possible de faire l'économie d'une information sur l'ensemble du pré-budget,*

Besoin de maîtrise des dépenses :

- *Considérant que les raisons d'une augmentation des charges doivent être clairement identifiables par le Conseil municipal,*

Besoin de clarté du public :

- *Vu qu'au cours de ces dernières années la procédure d'étude du budget a été en constante évolution,*
- *Vu que la démarche suivie par le Conseil municipal doit être claire pour le public.*

Le Conseil municipal décide :

1. *D'adopter le règlement « Etude du budget » ci-joint.*
2. *De l'entrée en vigueur immédiate de ce règlement.*

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. Grandgirard : le groupe radical votera bien entendu la discussion immédiate mais nous comprendrons tout à fait si certaines fractions désirent renvoyer ce projet en délibération.

M. Decrey : la fraction PDC demande le renvoi en commission.

M. Uehlinger : les libéraux sont également pour le renvoi en commission car certains points méritent d'être approfondis.

M. Broennimann : le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du projet déposé par le groupe radical. Soucieux des deniers publics, notre groupe ne peut qu'encourager la mise sur pied de moyens permettant une préparation plus fine des dépenses. Ceci dit, nous pensons que le projet ne doit pas alourdir le déroulement des travaux avec l'imposition de délais ainsi que des risques de doublons, nous proposons donc le renvoi en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à la Majorité (par 13 voix « pour » contre 7), l'objet est renvoyé en commission :*
 - *des Finances.*

14. Propositions du Conseil administratif :

14.1. M. ZOGG, Maire

le Conseil administratif n'a pas de propositions. Toutefois, nous vous informons qu'une visite des bâtiments communaux sera prochainement organisée à votre attention, certainement un samedi matin.

15. Questions écrites :

Mme Stroumza demande aux Conseillers administratifs qu'ils donnent lecture de la réponse à la question écrite suivante, déposée lors de la séance du 5 février 2002 :

15.1. de Mme Chantal Pittet, Conseillère municipale sur :

« le parc des véhicules des sapeurs-pompiers de Thônex ».

- M. Zogg : la réponse à cette question a été préparée par M. Piazzalunga, mais n'a pas été signée. Il ne nous est donc pas possible de vous en donner lecture. M. Piazzalunga se chargera de le faire lors de la prochaine séance.

16. Propositions individuelles et questions :

16.1. M. Decrey : 50% des Conseillers municipaux sont déjà inscrits pour le déplacement à Graveson au mois de mai prochain. J'invite les personnes qui n'ont pas encore répondu à le faire rapidement.

16.2. M. Fischer : où en est l'amélioration de l'éclairage du chemin du Bois-Des-Arts ?

- M. Zogg : une proposition a été faite aux SIG. Cependant, le coût est beaucoup trop élevé. Nous avons retourné cette proposition aux SIG afin qu'ils nous soumettent un projet provisoire en attendant que ce chemin devienne « rue résidentielle » avec ses aménagements définitifs.

16.3. M. Detruche : où en est-on au sujet du crédit pour la mise en place d'une sculpture à la patinoire du CSSM ? Ce projet ayant été renvoyé dans les trois communes il n'y a plus que Thônex qui doit se prononcer.

- M. Decrey : ce projet nous a été présenté en commission de la Culture, mais ne figurant pas à l'ordre du jour, nous avons décidé de le renvoyer à une prochaine commission.

La séance est levée à 22h.50

*

La Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Anni STROUMZA

M. Philippe GUEx